



REGLEMENT DU CHALLENGE RAPIDE AXONAI

Article 1 : structure du challenge

Le Challenge Rapide Axonais est organisé chaque saison par le CDJE de l'Aisne.

Il est composé des opens rapides homologués se tenant dans l'Aisne pendant la saison avec un maximum d'un au choix par club.

La participation au Challenge est gratuite.

Le Challenge est ouvert à tout joueur licencié pour la saison dans un club de l'Aisne.

Est inclus tout joueur ayant participé à au moins une ronde d'un open rapide homologué axonais pendant la saison.

Le Challenge est géré par le gestionnaire désigné par le CDJE de l'Aisne.

Les résultats du challenge et la liste des primés sont publiés au décours du dernier rapide départemental de la saison.

Article 2 : collecte des résultats

Le présent règlement doit être affiché lors de tous les opens rapides du département de toute la saison.

Après chaque open du challenge les fichiers sont actualisés par le gestionnaire du challenge.

Article 3 : classements

Le classement individuel se fait selon le cumul des points de parties jouées (gain=1, nulle=1/2, perte=0).

Les clubs sont classés selon le nombre de participations de leurs licenciés dans les différents opens.

Article 4 : prix

Seront primés les 3 premiers du classement général ainsi que les 2 premiers de chaque catégorie jeune, les ex-aequo gagnent tous le prix correspondant à leur classement.

Les prix sont 3 inscriptions gratuites pour le 1°, 2 pour le 2°, 1 pour le 3°, 2 pour les 1° jeunes, 1 pour les 2° jeunes dans tous les opens rapides axonais de la saison suivante sans limitation, ces inscriptions seront réglées par le CDJE aux clubs organisateurs.